

Monde

Le Rwanda intéresse enfin les députés. Une Mission d'information enquêtera sur le rôle de l'armée française.

Marie-Laure Colson, Jean-Dominique Merchet

Libération, 5 mars 1998

Ce fut une affaire rondement menée. Alors que Louise Arbour, procureur général des tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, demandait depuis des mois à la France de laisser témoigner ses militaires, il a suffi que des organisations humanitaires, des intellectuels, des députés Verts et communistes (lire *Libération* du 28 février) lancent une campagne pour la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda afin que soit créée une mission d'information.

La rapidité avec laquelle Paul Quilès en a fait adopter le principe, mardi, à l'unanimité des membres de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, témoigne de son intelligence à décrypter le malaise qui entoure encore, quatre ans après le génocide, le rôle qu'ont joué la France et son armée au Rwanda de 1990 à 1994. Mais cette décision est loin de satisfaire ceux qui, s'inspirant de l'exemple belge, souhaitent un véritable débat public sur les relations franco-rwandaïses : une mission d'information au lieu d'une commission d'enquête, serait-ce une

manoeuvre de diversion ?, s'interrogeait hier Médecins sans frontières.

La mission d'information sur le Rwanda devrait être mise en place avant la fin du mois. Elle comprendra une dizaine de membres, issus de tous les groupes politiques de l'Assemblée. La Commission de la Défense de l'Assemblée a la maîtrise de l'investigation et de l'audition des témoins. Paul Quilès saura certes l'utiliser. Depuis son élection en juin 1997, il n'a eu de cesse d'imposer la marque des parlementaires sur les questions militaires. En septembre, il a par exemple pris de front le ministère de la Défense et les états-majors en faisant voter un amendement exemptant de fait les jeunes salariés du service national.

Mais l'implication de la France au Rwanda, avant et pendant le génocide, ne se limite pas à son aspect militaire. Confier une mission d'information à la seule commission Défense est réducteur, estiment ceux qui y sont opposés. Françoise Saulnier, responsable juridique de MSF, dénonce ce qu'elle appelle un contrôle corporatiste. Seule une Commission d'enquête, ouverte à

tous les députés, permettrait selon elle un véritable contrôle démocratique. La juriste redoute également que la formule choisie n'offre aucune transparence : Il est rarissime qu'une mission d'information soit publique. Même son rapport peut être secret.

En Belgique, les travaux de la commission d'enquête parlementaire ont abouti à la publication en décembre d'un rapport d'un bon millier de pages, disponible sur le web. Les auditions de la mission Quilès seront-elles publiques ? La question n'est pas tranchée. Ce n'est pas impossible, mais je souhaite qu'elle travaille dans la sérénité, affirme l'ancien ministre de la Défense. C'est-à-dire, à l'écart des journalistes.

Pour expliquer son choix, Paul Quilès assure qu'il était impossible de créer une commission d'enquête : Le règlement de l'Assemblée ne le permettait pas, puisqu'il y a une procédure judiciaire en cours au tribunal pénal d'Arusha. Or, aucune procédure n'est engagée contre la France par le tribunal international pour le Rwanda. Le TPR en outre n'enquête que sur les actes de génocides et les crimes contre l'humanité commis par des individus en 1994. La mission d'information s'est, elle, donné un champ d'investigation plus large dans le temps, entre 1990 et 1994, et d'une autre nature. Nous voulons analyser l'ensemble du dossier, en auditionnant des témoins - dont des militaires français - et en analysant les documents : les dérapages, les dysfonctionnements, les ordres, les absences d'ordres, la chaîne de commandement, le rôle de l'Onu, etc, dit Paul Quilès. Il s'agit donc d'analyser des choix politiques et non de juger des personnes :

il n'y a pas de conflit de compétences entre une commission d'enquête et le tribunal d'Arusha, conclut MSF. J'ai l'impression de revivre la même histoire, ironise Alain Destexhe, le sénateur belge à l'origine de la Commission d'enquête dans son pays. C'est ce même argument qui à un moment donné nous a été opposé. Seule une longue campagne, appuyée par des parlementaires de l'opposition et de la majorité, a permis à la commission belge de voir le jour. Mais au delà des arguties judiciaires, il faut rappeler, dit Alain Destexhe, l'ampleur du drame rwandais, 800 000 morts en moins de quatre mois. Le premier génocide reconnu par l'ONU depuis la deuxième guerre mondiale mérite bien un traitement exceptionnel.

Les communistes français ne disent pas autre chose : Si nous dérobions une nouvelle fois à ce devoir impérieux, nous aurions tout à redouter du jugement de l'Histoire et de la perte de crédibilité qui l'accompagnerait dans l'opinion internationale. Hier, les 36 députés PCF ont déposé une résolution réclamant la constitution d'une véritable commission d'enquête. Ils devraient bénéficier du soutien des députés Verts qui s'étaient prononcés la veille dans le même sens. Le ministère des Affaires étrangères s'est déclaré hier prêt à coopérer avec la mission Quilès. Le ministre de la Défense, Alain Richard, l'a appuyé, sans s'engager à permettre l'audition de militaires. A Matignon, on ne veut surtout pas intervenir dans la controverse qui couve au sein de la majorité : On laisse le choix au Parlement des moyens de contrôle dont il veut se doter.